

DECLARATION CONJOINTE

concernant

la diminution de vols en retard au départ

de l'aéroport international de Genève après 22h00

L'aéroport international de Genève (**GVA**) accueille environ 17 millions de passagers par année. Son positionnement géographique et sa proximité de nombreux pôles d'activités de grande importance en font une plateforme essentielle au développement de la région. Actuellement, quelques 10'000 collaborateurs sont employés au sein des diverses sociétés actives sur le site aéroportuaire de Genève.

Cette proximité et son accessibilité, conjuguée à la diversité de ses liaisons aériennes, sont fortement appréciées par ses utilisateurs. Aéroport International de Genève (ci-après « **Genève Aéroport** »), exploitant aéroportuaire, et ses partenaires sont pleinement conscients des conséquences et des responsabilités qui sont associés au caractère urbain de la plateforme.

Dans le cadre de la politique aéronautique suisse, le plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (**PSIA**) est l'instrument de planification et de coordination de la Confédération pour l'aviation civile qui est contraignante pour les autorités. Il s'agit d'un cadre qui permet de régler les rapports entre les autorités fédérales et cantonales ainsi que l'exploitant aéroportuaire. Chaque aérodrome possède sa propre fiche PSIA laquelle détermine et fixe le cadre applicable notamment en matière de construction et d'exploitation.

Le 14 novembre 2018, le Conseil fédéral a adopté la nouvelle fiche PSIA pour l'aéroport de Genève. Ce document aborde des thématiques ayant un aspect territorial et environnemental, notamment en ce qui concerne l'exposition au bruit. Le PSIA identifie en particulier les zones exposées durablement au bruit du trafic aérien.

La fiche PSIA prévoit un abaissement du bruit du trafic aérien d'ici 2030. Sans toutefois directement maîtriser le bruit émis par les aéronefs opérant sur la plateforme, Genève Aéroport devra néanmoins respecter cette diminution par la mise en place de mesures concrètes.

D'une manière générale, Genève Aéroport s'efforce de conserver un équilibre entre le maintien et le développement de son rôle économique en tant qu'aéroport national par rapport aux attentes des usagers tout en limitant autant que possible l'impact de son exploitation pour les riverains.

En particulier, Genève Aéroport a développé et maintenu depuis plusieurs années une politique environnementale active et a considérablement investi dans le programme d'insonorisations des immeubles permettant ainsi d'atténuer les effets du bruit des aéronefs.

Au cours de 2018, Genève Aéroport a également mis sur pied un groupe de travail afin d'étudier les mesures envisageables pour mieux gérer le trafic et limiter les vols en retard sur l'horaire en fin de soirée. En effet, Genève Aéroport souhaite d'un côté, renforcer les mesures visant à diminuer l'exposition des riverains quant au bruit des aéronefs pendant certaines périodes nocturnes et de l'autre côté, demeurer en tant qu'aéroport national une plateforme essentielle au développement économique de la région.

Au vu de ce qui précède, Genève Aéroport ainsi que les deux principales compagnies aériennes assurant la plus grande part de mouvements à l'aéroport de Genève ont de manière proactive et concordante pris l'engagement de mettre en place différentes mesures visant à réduire les retards des vols sur l'horaire et les émissions sonores qui y sont associées particulièrement pendant la période nocturne de l'exploitation. La capacité à maintenir la ponctualité en fin d'exploitation quotidienne correspond aux souhaits communs de l'exploitant de l'aéroport et des compagnies aériennes de limiter les impacts liés au bruit et assurer un service répondant aux attentes de la clientèle.

Les modalités de mise en œuvre des mesures contenues dans la présente déclaration seront élaborées conjointement par les parties. Ces dernières s'accorderont également sur la nature des objectifs à atteindre tout en reconnaissant que le cadre fixé par le PSIA demeure contraignant.

Les autres compagnies aériennes sont naturellement invitées à se joindre à la démarche et peuvent, à tout moment, s'associer à cette déclaration conjointe qui porte sur les mesures suivantes :

Intégration de réserves dans la planification

Les avions des différentes compagnies aériennes soussignées basés à Genève accomplissent plusieurs rotations dans la journée. Lors d'imprévus tels que des mauvaises conditions météorologiques, des grèves, des problèmes techniques ou opérationnels, le maintien des horaires planifiés est rapidement impacté.

Les compagnies aériennes soussignées prennent les mesures nécessaires pour planifier les rotations des avions avec assez de marge et, le cas échéant, font appel à des avions de réserve disponibles sur leur réseau en effectuant des changements de rotation.

Ces mesures permettent de minimiser les risques de retards accumulés en fin de journée.

Priorisation des vols retardés

Le centre de coordination de Genève Aéroport identifie et suit les avions susceptibles d'opérer avec du retard. Il informe les partenaires concernées afin qu'ils puissent anticiper l'arrivée de ces avions et organiser les activités d'assistance de manière à minimiser le temps passé au sol.

Cette pratique permet d'empêcher des retards supplémentaires voir même de rattraper du retard lorsque le temps d'escale peut être réduit.

Quotas bruit pour les vols départ retardés après 22h00

Parallèlement à ce qui précède, Genève Aéroport élabore sous l'autorité de l'Office Fédéral de l'Aviation Civile (OFAC) ainsi qu'en collaboration avec le service de la navigation aérienne, des mesures opérationnelles ayant pour objectif de respecter le cadre réglementaire lié au bruit. Ces mesures visent notamment à contenir les départs retardés après 22h00 qui sont les plus sensibles vis-à-vis des émissions sonores, notamment par la mise en place d'un système de quotas.

Suivi des mesures

Les soussignés s'engagent à suivre les effets de la mise en œuvre des mesures ci-dessus et pourront conjointement prévoir d'autres objectifs pour les années à venir en fonction des résultats obtenus.

L'année de référence sur la base de laquelle les mesures seront évaluées en 2018.

L'objectif pour l'année 2019 est de réduire le nombre de retards au-delà de 22h00 de 5%.

Aéroport International de Genève

André SCHNEIDER

Directeur Général




Giovanni RUSSO

Directeur des Opérations

Swiss International Air Lines Ltd.

Lorenzo STOLL

Directeur Général

easyJet Switzerland SA

Jean-Marc THEVENAZ

Directeur Général